

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente qui n'appelle pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Monsieur Jacques LALANNE, maire-adjoint délégué à l'Urbanisme et Monsieur Jean-Marie VOLLOT, conseiller municipal délégué présentent à l'assemblée le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) afin de justifier de la cohérence des orientations d'aménagement et de programmation ainsi que des dispositions édictées par le règlement (graphique et écrit) pour la mise en œuvre du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le territoire intercommunal est découpé en quatre zones :

- les zones urbaines (U)
- les zones à urbaniser (AU)
- les zones agricoles (A)
- les zones naturelles et forestières (N).

Ce P.L.U.I. sera applicable au 1^{er} janvier 2020, valable pendant 10 ans mais pourra, en cas de besoin, être modifié.

Une enquête publique va avoir lieu prochainement et les administrés pourront venir consulter ce dossier et émettre des observations s'ils le souhaitent. Toutes les demandes de la commune ont bien été prises en compte.

Après un examen attentif de cet important dossier, le conseil municipal unanime accepte le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION – RAPPORT 2018 SUR L'EAU – L'ASSAINISSEMENT ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a reçu de la communauté d'agglomération Bourges Plus les rapports d'activité des services de l'eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets pour l'exercice 2018, Monsieur Jacques LALANNE en communique une synthèse orale.

Ces rapports sont consultables en mairie.

Le conseil municipal en prend acte.

ACQUISITIONS DE TERRAINS PAR LA COMMUNE :

Monsieur le maire présente à l'assemblée un projet d'acquisition de deux parcelles situées le long de l'avenue de la Voie Lactée, proche du rond-point de la route de Bourges.

Ces deux parcelles cadastrées ZA162 de 3 220 m² et ZA163 de 1 420 m² permettraient la construction de pavillons et de logements locatifs. Le prix d'acquisition est fixé à 20 000 € pour la parcelle ZA162 et à 10 000 € pour la parcelle ZA163. Ces montants sont conformes à l'estimation établie par l'administration fiscale.

Après débat, le conseil municipal unanime accepte que la commune se porte acquéreur de ces deux parcelles aux prix indiqués. Il autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ces acquisitions qui seront intégrées au domaine privé communal. Tous les frais annexes seront à la charge de la commune.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de créer les emplois suivants en raison des propositions d'avancement de grade présentées et acceptées par la Commission Administrative Paritaire le 24 juin 2019 :

✍ Adjoint du Patrimoine Principal 1^{ère} classe :

- une création de poste à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019.

✍ A.T.S.E.M. Principal 1^{ère} classe :

- deux créations de poste à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019.

✍ Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe :

- quatre créations de poste à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

✍ Adjoint Animation Principal 2^{ème} classe :

- une création de poste à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

✍ Rédacteur Principal 2^{ème} classe :

- une création de poste à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019.

Après débat, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de ces postes à compter du 1^{er} octobre 2019.

FRANCE LOIRE – PROCEDURE DE VENTE DE LOGEMENTS H.L.M. :

Monsieur le maire présente au conseil municipal un courrier de la société France Loire, propriétaire de logements locatifs sur la commune.

Il rappelle que, lors de chaque cession d'un logement H.L.M., la collectivité doit donner son avis sur la vente. Or, la loi sur l'Evolution du Logement et d'Aménagement Numérique du 24 novembre 2018 permet dorénavant une procédure dite "simplifiée" de cette démarche. Elle implique de solliciter un accord global de la commune ainsi que des services de l'Etat non plus lors de chaque vente mais globalement sur le principe de la vente de logements dans des groupes immobiliers déterminés.

Dans ce nouveau cadre, France Loire propose la liste des programmes potentiellement cessibles sur La Chapelle Saint-Ursin :

- | | |
|------------------|---------------|
| ✓ Piécot/Blériot | 5 logements |
| ✓ Pacages | 10 logements |
| ✓ Verrière | 12 logements. |

Après débat, le conseil municipal unanime émet un avis favorable à cette procédure simplifiée de vente de logements H.L.M.

VAL DE BERRY – VENTE DE LOGEMENTS H.L.M. :

Monsieur le maire présente à l'assemblée deux courriers de la Direction Départementale des Territoires, service Habitat indiquant que l'Office Public de l'Habitat du Cher-Val de Berry a décidé de vendre des logements sur la commune.

Il s'agit de deux logements situés 10 rue Félix Leclerc et 7 place Georges Brassens à La Chapelle.

Après débat, le conseil municipal émet un avis favorable et unanime à ces deux cessions.

OPERATION "PLANTONS LE DECOR" :

Monsieur Jean-Claude HENRY, maire-adjoint délégué présente à l'assemblée la possibilité d'adhérer à l'opération "Plantons le Décor" animé par le P.E.T.R. Centre-Cher et financé par le conseil régional Centre Val-de-Loire au titre du contrat régional de solidarité territorial 2018/2024.

Il s'agit de commander des plants pour la mise en place d'une haie champêtre longue de 1 km sur la commune. Le montant du devis s'élève à 616,50 € H.T. soit 713,55 € T.T.C.

Après examen, l'assemblée unanime accepte de participer à l'opération "Plantons le Décor" et accepte ce devis de 616,50 € H.T. pour la réalisation d'une haie champêtre sur la commune.

S.D.E. 18 – PLANS DE FINANCEMENT :

Monsieur Jean-Claude HENRY, maire-adjoint délégué présente à l'assemblée des plans de financement établis par le S.D.E. 18 pour les opérations suivantes :

⇒ Rénovation éclairage public (5 bornes) – rue des Acacias	5 785.70 €
· Prise en charge par le SDE 18 (50 %)	2 892.85 €
· Participation de la collectivité (50 %)	2 892.85 €
⇒ Mise en lumière du patrimoine – place de l'Eglise	7 987.29 €
· Prise en charge par le SDE 18 (50 %)	3 993.64 €
· Participation de la collectivité (50 %)	3 993.65 €.

Après débat, le conseil municipal unanime autorise le maire à signer ces plans de financement et à engager ces opérations prévues au budget 2019.

EXAMEN D'UN DOSSIER PRESENTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "PROJET JEUNE" :

Monsieur Alain CHAMERON, maire-adjoint délégué présente à l'assemblée un dossier dans le cadre du dispositif "Projet Jeune".

Il s'agit d'une étudiante chapelloise qui a l'opportunité d'effectuer un stage à l'étranger de 5 mois dans le cadre de ses études d'ingénieur agroalimentaire (Master 1).

Ce stage aura lieu en Nouvelle Zélande et lui permettra d'approfondir ses compétences scientifiques dans l'agroalimentaire.

Après examen, le conseil municipal unanime accepte de participer financièrement à ce projet à hauteur de 200 €.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

Monsieur le maire demande au conseil de l'autoriser à signer un contrat d'apprentissage Bac Pro Travaux Paysagers avec un jeune chapellois à compter du 5 septembre 2019.

Le conseil municipal unanime autorise le maire à signer ce contrat.

CONVENTION POUR CLASSE DE DECOUVERTE :

Monsieur le maire présente à l'assemblée une proposition de classe de découverte pour 2020.

Il s'agit :

⇒ d'un séjour du lundi 18 au mercredi 20 mai à Tauves (Puy de Dôme) "Classe découverte des Volcans" incluant la visite VULCANIA et la découverte des volcans de Lemptégy, du Puy de la Vache et du Puy de Vichatel. 47 enfants de CM1 sont concernés pour un coût total de 12 173,00 € (comprenant hébergement en pension complète, animation, visites, encadrement et transport).

Après débat, le conseil municipal unanime autorise le maire à signer la convention de séjour à passer avec l'organisme Côté Découverte.

PARTICIPATION DES FAMILLES A LA CLASSE DE DECOUVERTE :

Le prix de revient par enfant pour la classe de découverte est estimé à 259 €. Monsieur le maire propose de procéder comme les années précédentes, soit 1/3 pour les familles et 2/3 restant à la charge de la commune.

La participation des familles s'élèverait à :

- ✂ quotient familial 1 : 87 €
- ✂ quotient familial 2 : 77 €
- ✂ quotient familial 3 : 67 €
- ✂ quotient familial 4 : 57 €
- ✂ quotient familial 5 : 47 €
- ✂ familles extérieures : 87 €
- ✂ participation des communes extérieures : 172 € ou plus selon les quotients.

Après débat, le conseil municipal unanime accepte ces propositions.

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DU 1^{er} DEGRE 2018/2019 :

Conformément à la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, les communes d'accueil sont fondées à demander aux communes de résidence des élèves une participation aux frais de scolarisation.

Un certain nombre d'enfants chapellois fréquente les écoles de Bourges ou de communes voisines et, inversement, La Chapelle Saint-Ursin reçoit des enfants d'autres communes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal est invité :

- à fixer le montant des frais de fournitures scolaires à 227,10 € par élève pour 2018/2019 ;
- à autoriser le remboursement aux communes d'accueil d'élèves résidents chapellois ;
- à demander le remboursement aux communes de résidence d'enfants scolarisés à La Chapelle Saint-Ursin.

Adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS :

Monsieur le maire propose de procéder aux modifications de crédits suivantes :

✍ FONCTIONNEMENT

● Article 64111	:	+ 40 000 €
● Article 6336	:	+ 2 000 €
● Article 64131	:	+ 19 000 €
● Article 6451	:	+ 12 000 €
● Article 6531	:	+ 3 000 €
● Article 605	:	- 15 000 €
● Article 6161	:	- 36 000 €
● Article 615232	:	- 25 000 €

✍ INVESTISSEMENT

● Article 2183	:	+ 25 000 €
● Article 21318	:	+ 148 000 €
● Article 21316	:	+ 2 000 €
● Article 2113	:	+ 20 000 €
● Article 21571	:	- 25 000 €
● Article 2151	:	- 150 000 €
● Article 2111	:	- 20 000 €.

Adopté à l'unanimité.

FERMETURE DES TRESORERIES DANS LE CHER :

Monsieur le maire indique, qu'à la demande de l'Association des Maires du Cher et de divers syndicats, une motion pourrait être prise contre la fermeture des trésoreries dans le Cher. Ces fermetures vont continuer à entraîner une désertification des zones rurales.

Après débat, le conseil municipal par 21 voix pour et une abstention accepte que monsieur le maire dépose une motion dans ce sens au nom du conseil municipal.

ECHANGEUR A71 :

Suite aux nombreux problèmes d'engorgement et de circulation à l'échangeur de l'autoroute A71, monsieur le maire propose à l'assemblée d'engager une action, par pétition, pour améliorer cet état de fait.

Le conseil municipal donne mandat aux maire et maires-adjoints pour préparer cette pétition qui serait mise en ligne vers les communes, les entreprises et les particuliers. L'agrandissement de l'échangeur contribuerait grandement à la sécurité publique des usagers.

AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DE L'ENFANCE – RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES :

Monsieur le maire indique au conseil que la commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce jour 26 septembre à 9 h 30 pour attribuer le marché pour les travaux d'agrandissement de la Maison de l'Enfance, après analyse des offres par le cabinet d'architectes PHAY ARCHI.

Les attributions sont les suivantes :

✓ Lot 1 – Gros Œuvre	Entreprise ECB	114 623.00 € HT
✓ Lot 2 – Ravalement	Entreprise ECB	10 944.60 € HT
✓ Lot 3 – Charpente Bois	Entreprise DUBAS	29 678.73 € HT
✓ Lot 4 – Couverture	Entreprise NOYAT	14 439.00 € HT
✓ Lot 5 – Menuiseries extérieures PVC/Alu	Entreprise ALVES	30 479.00 € HT
✓ Lot 6 – Plâtrerie	Entreprise LECOMTE	43 156.63 € HT
✓ Lot 7 – Menuiseries intérieures	Entreprise ELVIN	16 781.67 € HT
✓ Lot 8 – Electricité	Entreprise ADELEC 36	29 296.60 € HT
✓ Lot 9 – Chauffage/Ventilation/Plomberie	Entreprise DUN ENERGIES	37 500.00 € HT
✓ Lot 10 – Peinture	Entreprise NERAULT	10 211.94 € HT
✓ Lot 11 – Revêtements sols/Faïences	Entreprise SBCR	23 675.95 € HT
	TOTAL	360 787.12 € HT

Le conseil municipal en prend acte.